

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 10 septembre 2026 du jeudi 10
septembre 2026 à 20:00

En exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 1

Date de la convocation :
03/09/2026

Président de séance :
Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :
Marc PROVOST

Rapporteur : Philippe
BUSSEON

N° interne de l'acte : 12-
10092026

N° de feuillet :

jeudi 10 septembre 2026, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réuni(e) au nombre prescrit par la loi, à Salle de réunion de la mairie.

Membres présents :

Philippe BUSSEON, Bruno LAMOUCHE, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon GONNIN, Emilie HUGUET, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE, Morgane ANTOINE, Joffrey MASSON, Nathalie MAY

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Angélique DUBOCAGE (donne pouvoir à : Christian DUBOCAGE)

Membres Absents :

Michel POUYET

Délibération 12 - Fixation du taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Maire de BAYET

- expose les dispositions de l'article 1406bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

- rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1406bis du code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Fixe les taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à 30 %

Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté

Certifié exécutoire :

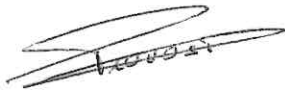
Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Adopté

Pour : 7 voix Philippe BUSSEYON, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Alexandre
QUILLERET, Manon GONNIN, Véronique LARONDE , Nathalie MAY
Contre : 7 voix Bruno LAMOUCHE, Christian DUBOCAGE, Angélique DUBOCAGE,
Emilie HUGUET, Christophe LACOMBE, Morgane ANTOINE, Joffrey MASSON
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

Le Secrétaire de séance,
Marc PROVOST



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire



Certifié exécutoire : 16 septembre 2026
Transmis au contrôle de légalité le : 16 septembre 2026
Publié le : 16 septembre 2026

